

EUROJURIS FRANCE, Premier Réseau français d'Avoués et d'Avocats indépendants, compte plus de 800 Professionnels du Droit réunis autour des idées suivantes:

- **Proximité**, avec une présence décentralisée sur tout le territoire ;
- **Indépendance**, avec une complète liberté de choix de clientèle et de stratégie en leur faveur ;
- **Compétence**, avec un contrôle interne constant sur la réalité de l'expérience cumulée par chacun des membres du Réseau et un processus d'enrichissement des connaissances permanent ;
- **Qualité du service**, avec un processus de certification ISO en voie d'achèvement pour tous les cabinets membres, ouvrant sur les meilleurs scénarios de valeur ajoutée pour le client ;
- **Innovation**, avec la première plateforme Internet dynamique permettant déjà aux clients d'accéder à un service de consultation en ligne et aux avocats membres de s'appuyer sur les meilleures compétences spécialisées internes au Réseau.

Association Certifiée ISO 9001 V 2000

Retrouvez toute l'information EUROJURIS sur :
www.eurojuris.fr

Calendrier 2011

14 janvier
La loi de finances ■

21 janvier
Fiducie et EIRL ■

Trucs et astuces d'un vieux notaire ■

17 mars
Droit Social ■

25 mars
Procédure civile ■

8 avril
Procédures collectives ■

20 mai
Voies d'exécutions ■

25 mai
Droit Immobilier ■

27 mai
Droit Pénal ■

Droit de l'Agroalimentaire ■

10 juin
Droit social et droit européen ■

17 juin
La réforme de l'arbitrage ■

www.eurojuris.fr

SEMINAIRE

La réforme de l'arbitrage

Vendredi 17 juin 2011
De 09h15 à 17h45

ANIME PAR :

Eric LOQUIN,

Professeur à la Faculté de droit de Dijon, ancien Doyen,
Vice Président de l'Université de Bourgogne

ORGANISE PAR :

Sophie CREPIN,

Responsable du Groupe de travail sur les MARD



L'activité Formation du Réseau est conçue et développée sous la Direction Scientifique de **Monsieur Cyril NOURISSAT**,
Professeur à l'Université Jean-Moulin – Lyon III



EUROJURIS
F R A N C E



ARBITRAGE

Vendredi 17 juin 2011

- Public concerné : Avocats, Avoués, Huissiers, Notaires**
- Objectifs : acquérir une mise à jour de connaissances**
- Validation de 7 heures au titre de la formation continue des avocats**
- Lieu du séminaire : Siègè d'Eurojuris France**
45 quai des Grands Augustins – 75006 Paris

Animé par :

Eric LOQUIN,

*Professeur à la Faculté de droit de Dijon, ancien Doyen,
Vice Président de l'Université de Bourgogne*

LA REFORME DE L'ARBITRAGE**1- L'esprit de la réforme****2- L'introduction dans le code de procédure civile des acquis jurisprudentiels****3- La prise en considération des remèdes aux faiblesses du droit antérieurs****4- La réforme du droit de l'arbitrage interne**

- Les innovations en matière de constitution du tribunal arbitral et d'instance arbitrale et de voies de recours

5- La réforme du droit de l'arbitrage international

- l'arbitrage international régi par le droit français de l'arbitrage
- la compétence internationale du juge français d'appui
- les règles matérielles
- la réforme des voies de recours

Inscription

à retourner à :

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS

Nombre de place limité
Réservation

Tél. : 01 46 33 07 19
Fax : 01 46 33 98 23
formation@eurojuris.fr

- Je souhaite participer au séminaire EUROJURIS

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Réservation adhérent EUROJURIS : 207 € TTC x..... place(s)

Réservation non adhérent EUROJURIS : 632 € TTC x..... place(s)

Inclus : formation, déjeuner, documentation

- Ne déjeunera pas avec le groupe.

Cachet de la société

- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS, mais je souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences, ...) au prix de 50 €TTC/unité.
- Je souhaite recevoir par e-mail les programmes des prochains séminaires.
E-mail :@.....
- Règlement par virement bancaire sur le site www.eurojuris.fr
- A défaut de virement, ci-joint le règlement par chèque à l'ordre d'EUROJURIS FRANCE d'un montant de..... euros

Conditions

Aucune place ne sera réservée sans son règlement. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire sont acceptées.

Le financement de ce séminaire peut-être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 www.fifpl.fr. N'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (à préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575